

Convocation et affichage : 16 09 2022

Étaient présents : Tous les conseillers sauf
M de PORTAL / CIZAIRE et de VILLENEUVE

Mme MAISSON Anne Marie est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

COM COM :

UNANIMITE

Le maire présente trois points en lien avec la communauté de communes de la Dombes :

Service Commun : Il est proposé de poursuivre l'adhésion au service commun de manière à bénéficier des tarifs groupés en achat de papeterie par exemple. En poursuivant cette adhésion il convient aussi pour ce service commun de désigner par commune adhérente deux membres pour la commission.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident de valider l'adhésion au service commun et de nommer Laurent COMTET (titulaire) et Karine VOISIN (suppléante).

CLECT : La CLECT (commission locale des charges transférées s'est réunie le 2 juin 2022 et a validé les nouvelles valeurs de charges pour les 36 communes suite aux travaux sur la taxe GEMAPI. L'attribution pour la commune de Bouligneux reste inchangée. Ce rapport est soumis pour approbation aux 36 communes membres.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident de valider le rapport de la CLECT.

Poteaux Incendie : Il est proposé aux membres du conseil que la commune de Bouligneux continue à travailler avec les services de la Com Com pour les mesures de pression et débit sur les hydrants communaux. Ce service souhaite étendre son champ d'intervention et apporter de nouveaux services (les axes restent à définir).

Ce point n'est pas soumis à un vote.

FINANCES :

UNANIMITE

Le maire rappelle la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement pour débiter l'année 2023 avant le vote du BP. Le montant des crédits ouverts doit être de 25% des montants ouverts en 2022

Les montants ouverts le sont aux comptes 21/22 et 23 pour un total de 100 775 €.
La répartition est la suivante :

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident de valider ces ouvertures de crédits.

Le maire informe les membres du conseil que la DRAC a notifié la commune d'une subvention pour la tranche 5 à hauteur de 87 379 €.

Les travaux débuteront mi-octobre 2022. La subvention de la région est toujours en attente.

Parallèlement aux travaux de reprise des sols, il est important de ne pas oublier les éclairages qui devront être enfouis sous la dalle. Un devis en ce sens a été demandé à INEO pour créer un éclairage dans la nef, installer une ouverture à code de la porte principale et une reprise totale du tableau électrique de la sacristie.

En prévision de travaux futurs, une gaine supplémentaire sera installée pour une alarme et ou vidéosurveillance. Ce devis électricité sera pris en charge par une participation de l'AREB sur le montant HT du devis (montant du devis : 26 445,58 € HT).

L'ordre de service donné à l'entreprise Barberot va permettre un appel de fonds pour la réalisation des travaux de cette tranche 5.

A noter aussi le renouvellement de la signature d'une convention avec la fondation du patrimoine et un abondement d'une valeur de 5 000 € pour les travaux de l'église.

Référent communal Incendie :**UNANIMITE**

La préfecture a demandé par courrier qu'un référent incendie soit nommé dans chaque commune et qu'un cahier de recensement des bornes soit instauré.

Le cahier de recensement des bornes existe déjà et Michel MONNET se porte candidat pour être référent.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident de nommer Michel MONNET comme référent communal incendie.

Voirie Radar pédagogique :**UNANIMITE**

Le maire explique que la société ATOUT'SIGN qui avait envoyé un devis (validé en CM du 07 07 2022) refuse de valider l'achat de la commune suite à une erreur de leur part quant au montant annoncé.

Le devis rectifié fait 1000 € de plus et le maire va tenter de renégocier et fera faire d'autres devis auprès d'autres prestataires.

Une décision sera prise au prochain CM en octobre 2022.

SITE INTERNET DE BOULIGNEUX :**INFORMATION**

Mme CRESTEY agent en charge de la communication au sein de la communauté de commune de la Dombes a transmis une trame pour le site internet de la commune.

Mme VOISIN donne les grandes lignes de ce site et propose à chacun de participer à des ateliers pour créer les informations qui devront figurer dans celui-ci.

L'ossature du site est en pièce jointe de ce compte rendu.

- Bilan expulsion locataire et travaux dans logement.
- Permanence AXA Mutuelle le 26 09 de 9h à 12h.
- Permanence mensuelle d'AXA le 1^{er} lundi de chaque mois de 10h à 12h
- Fauchage des talus communaux semaine du 10 au 15 octobre.
- Choucroute le 29 10 2022.
- Dates des conseils municipaux du 2nd semestre 2022 :
Jeudi 22 septembre / Jeudi 20 octobre / Jeudi 24 novembre / Jeudi 22 décembre

Fin 23h00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 20 octobre 2022 à 20h00 en mairie.